

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2012-614 du 30 avril 2012 modifié relatif à l'université de Nîmes ;
Vu le décret n°2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts.

ARRÊTE

Article 1

Sont désignés Président et membres des jurys de la licence Psychologie, les enseignants ci-dessous :

L1 :

- Florence LESPIAU, Présidente
- Sarah LE VIGOUROUX
- Anaïs CLAUDEL, externe
- Suppléants : Olivier DODIER, Nicolas PELLERIN

L2 :

- Nicolas PELLERIN, Président
- Sarah LE VIGOUROUX
- Anaïs CLAUDEL, externe
- Suppléants : Florence LESPIAU, Olivier DODIER

L3 :

- Olivier DODIER, Président,
- Sarah LE VIGOUROUX
- Anaïs CLAUDEL, externe
- Suppléants : Florence LESPIAU, Nicolas PELLERIN

Article 2

Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de l'Université de Nîmes et notifié aux personnes concernées.

Fait à Nîmes le 28/10/2024

Président de l'université de Nîmes

Benoit Roig